

DECISION N° 04/CPM/2021

Le Comité de Politique Monétaire de la BEAC, réuni en session ordinaire le 20 décembre 2021 par visioconférence, décide de tenir ses réunions en 2022, le lundi de la dernière semaine de chaque trimestre, sauf pour le mois de décembre où il se réunira le lundi de la troisième semaine.

Pour l'année 2022, les dates de tenue des réunions ordinaires seront les suivantes :

- le 28 mars 2022 pour la première session ;
- le 27 juin 2022 pour la deuxième session ;
- le 26 septembre 2022 pour la troisième session ; et
- le 19 décembre 2022 pour la quatrième session.

Si les circonstances l'exigent, le CPM pourra se tenir en session extraordinaire, conformément aux dispositions statutaires et à son Règlement Intérieur. /-

Fait à Yaoundé, le 20 décembre 2021

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI